

## PRIÈRES.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,  
JEUDI, 27 février 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De John Haskin et autres, de Toronto, province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie l'Impériale, du Canada";

De la Compagnie de Tourbès à brûler d'Ontario (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à construire une voie ferrée de raccordement avec le chemin de fer du sud du Canada;

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant l'adoption d'un acte qui modifie l'article 10 de l'acte passé en l'an 58-59 Victoria, ch. 66;

De Henri T. Mann, de Brandon, Manitoba, et autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne de commerce et d'exploitation de Yukon et de la Colombie-Britannique";

De la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer;

Des directeurs provisoires de la Compagnie de houille et de chemin de fer des Montagnes Rocheuses, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leur entreprise.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. MACDONALD,  
*Président.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,  
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,  
JEUDI, 27 février 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'Albert Hudson, de la cité d'Ottawa, et autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de bénéfice l'Équitable du Canada," et a constaté que les avis relatifs à cette pétition n'ont été publiés que dans les provinces d'Ontario et de Québec.

On a expliqué par des raisons suffisantes pourquoi les avis de demande au parlement exigés par le paragraphe (c) de la 49<sup>e</sup> règle n'ont pas eu toute la publicité voulue, et votre comité recommande en conséquence de suspendre les 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> règles dans ce cas-ci, d'autant que le comité qui va être saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. MACDONALD,  
*Président.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.